



Formulaire d'inscription

À RETOURNER PAR COURRIER OU AU BUREAU DE
LA DIRECTION DE L'ÉVÉNEMENTIEL
12, BOULEVARD LOUIS-LEMELLE
OU PAR MAIL : VMERCIER@VILLE-POISSY.FR

OU À L'HÔTEL DE VILLE
DIRECTION DE L'ÉVÉNEMENTIEL
RÉSERVATION BROCANTE
PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
78300 POISSY

JUSQU'AU 23 AVRIL 2019
(SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ DE PLACES)

Nous vous prions de bien vouloir indiquer sur le bon ci-dessous, votre nom et adresse, le métrage, puis de nous le retourner. Ne pas adresser de chèque; une facture vous sera envoyée par le service comptabilité.  **VEUILLEZ JOINDRE IMPÉRATIVEMENT LA COPIE D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ, ACCOMPAGNÉE D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE, SANS QUOI NOUS NE POURRONS PAS PRENDRE EN COMPTE VOTRE INSCRIPTION.**

BROCANTE SAINT-EXUPÉRY | SAMEDI 11 MAI 2019

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Adresse email

Téléphone Portable

Métrage demandé : ml

Montant à payer pour 2ml : ☐ Pisciacais 12€ soit : €
☐ Non Pisciacais 15€ soit : €

Emplacement souhaité dans la mesure des places disponibles (voir plan page suivante) :
A ☐ **B** ☐ **C** ☐ **D** ☐ **E** ☐ **F** ☐

INFO : Les numéros d'emplacement seront communiqués à partir du 26 avril 2019.
Toute place payée et non occupée à 8h sera mise en location et non remboursée.



Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) entré en application le 25/05/2018, nous vous informons que : les informations recueillies dans le présent bulletin ainsi que toutes autres informations requises à l'occasion de vos demandes pour un emplacement, font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre adhésion et à l'instruction de vos demandes. Les destinataires des données sont les services de la Ville de Poissy. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez l'exercer en vous adressant à : MAIRIE DE POISSY – Service de l'Événementiel – Place de la République - 78300 POISSY.

Produits mis en vente :

Toutes ventes de produits alimentaires et boissons sont strictement interdites. Toutes ventes d'armes factices sont interdites (armes blanches, pistolets etc...). Suite à l'arrêté préfectoral du 12 février 1987, pour éviter la vente d'objets volés, les exposants sont tenus de remplir et nous fournir la liste des objets ci-dessus mis en vente, ainsi que leur provenance, et à nous renvoyer en même temps que l'inscription.

Je sais que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à des sanctions pénales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

Signature :

le 2019

AGGÈS BROCANTE SAINT-EXUPÉRY 2019

> En transports en commun

RER A, De la gare de Poissy : bus 50 direction Saint-Exupéry, descendre au terminus.

> Si vous venez de l'A13

Sortir à Poissy - Centre Ville - Technoparc - piscine Saint-Exupéry.

> Si vous venez de Saint Germain-en-Laye

À Poissy, avenue Eisenhower, continuer avenue de Versailles. Au feu

à droite avenue du Maréchal Foch. À gauche direction St Exupéry. Avenue de Pontoise. Au feu à droite vers le centre commercial Saint-Exupéry.

> Si vous venez de Carrières-sous-Poissy

À Poissy, au rond-point Place de l'Europe, prendre à gauche rue Saint-Sébastien direction Saint-Exupéry tout droit vers le centre commercial Saint-Exupéry.

> Si vous venez de Maisons-Laffitte

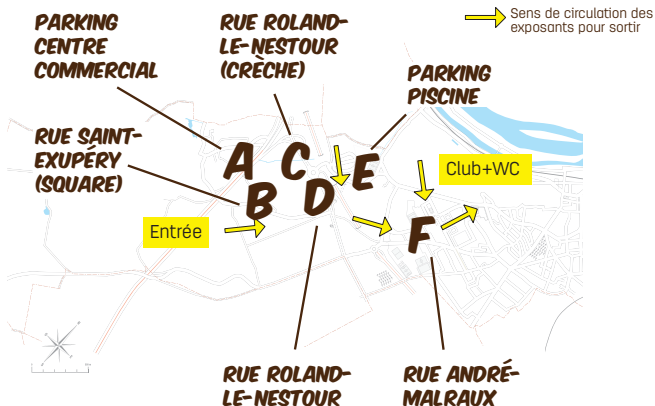
Direction Poissy. À Poissy à droite direction Saint-Exupéry. Au niveau du feu tricolore, tourner à droite vers le centre commercial Saint-Exupéry.

> Si vous venez d'Achères

À Poissy, avenue de Pontoise après le pont au feu à gauche rue Saint-Sébastien vers le centre commercial Saint-Exupéry.

RÈGLEMENT

- > Des toilettes sont mises à votre disposition au Club Saint-Exupéry. Merci de respecter le quartier en utilisant uniquement les toilettes mises à votre disposition. Des toilettes existent aussi au Bar Restaurant le Petit Prince.
- > Il est interdit de poser des objets sur les petites barrières qui protègent les arbustes des jardinets privés.
- > Il est interdit de se mettre sur les passages prévus pour la sortie des habitants.
- > Respecter le sens de circulation pour la sortie de la Brocante. (voir le plan).
- > En cas de questionnement, voir le responsable de la brocante.



INFOS : Direction de l'événementiel
12, Bld Louis-Lemelle - Tél. 01 39 22 55 81
www.ville-poissy.fr



POISSY